

## **Règlement Jeu concours Week-end en bord de mer en Domitienne**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

L'Office de Tourisme La Domitienne, établissement public local à caractère industriel et commercial, immatriculée sous le SIREN 833414170 et située route de l'Oppidum 34440 Colombiers - FRANCE, ci-après désignée la « Société Organisatrice », organise un jeu concours\* (ci-après dénommé « Jeux concours **Week-end en bord de mer en Domitienne**) du 05/08/2025 au 14/08/2025 par l'intermédiaire du site web « [tourismeendomitienne.com](http://tourismeendomitienne.com) », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

\*jeu gratuit sans obligation d'achat

### **ARTICLE 2 – PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France et dans le monde, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants. Lors de la désignation du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration entraînera l'élimination immédiate du Participant. La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'une adresse mail valide. La participation au jeu implique que le gagnant autorise la Société Organisatrice à être contacté par mail. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer sur le site web « [tourismeendomitienne.com](http://tourismeendomitienne.com) », il suffit :

- De cliquer sur le lien paru sur la page de l'Office de Tourisme La Domitienne le 5 août 2025 ;
- De compléter le formulaire de participation en lien sur la page d'atterrissage de notre site internet.

Pour ce concours, 1 gagnant sera tiré au sort, par la Société Organisatrice. La participation au Jeu se fait exclusivement sur le site web « [tourismeendomitienne.com](http://tourismeendomitienne.com) ». A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte. La participation au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

#### **ARTICLE 4 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants (valeur totale de la dotation 424 €) :

- 1 nuitée, en famille ou entre amis, dans un mobil-home 6 personnes max au camping Les Sablines offerte par Okey conciergerie (pour septembre 2025) à Vendres-plage ;
- 1 entrée pour 2 adultes et 2 enfants au Paint Ball (valable jusqu'à fin septembre 2025) à Vendres-plage ;
- Un carton de vin et une visite de cave avec dégustation, offerts par les Vignerons de Sérignan ;

**Dates à convenir directement avec les prestataires selon disponibilités, les indications seront données aux gagnants par la société organisatrice.**

**Réservation obligatoire.**

#### **ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Le gagnant sera désigné le mardi 14 août 2025 par tirage au sort, puis sera contacté dans les 15 jours de la clôture du concours par mail direct par la Société Organisatrice. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société Organisatrice en ce qui concerne la dotation. Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant, pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie, compensation ou équivalent financier du lot ne pourra alors être demandé, totalement ou partiellement. La dotation ne peut pas être vendue ou cédée à un tiers.

#### **ARTICLE 6 — UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre du Jeu, la société organisatrice demande aux participants de fournir :

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail valide

L'utilisation de ces données personnelles fait l'objet de recommandations européennes (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne). La société organisatrice s'efforce de suivre au maximum ces recommandations et de respecter votre vie privée et vos données personnelles.

Les informations recueillies dans le cadre du « jeu concours une escapade au fil du canal du Midi » sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mélanie SORINI, Directrice de l'office de Tourisme La Domitienne. Leur utilisation est strictement liée à la prospection commerciale de l'Office de Tourisme La Domitienne. En aucun cas elles ne sont communiquées à des tiers, à l'exception des coordonnées du gagnant qui seront communiquées au professionnel ayant fourni une dotation. Les données seront conservées pendant 3 ans.

Vous avez un droit d'accès et de modification sur vos données personnelles. Pour exercer ce droit, vous pouvez entrer en contact avec l'office de Tourisme La Domitienne soit par mail à l'adresse [tourisme@ladomitienne.com](mailto:tourisme@ladomitienne.com) soit par téléphone au 04 67 32 88 77. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## **ARTICLE 7 — LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe. Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, mails erronés), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas : de problèmes de liaison téléphonique, de problèmes de matériel ou logiciel, de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice, d'erreurs humaines ou d'origine électrique, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **ARTICLE 8 — ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT, MODIFICATIONS**

### **8.1 Accès**

Le présent règlement complet est disponible en consultation libre sur la page : [Cliquez ici](#)

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-après :  
tourisme@ladomitienne.com.

## 8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

## 8.3 Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le compte Facebook de la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 9 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis au droit français.